

LA FORMATION AUGUSTINIENNE DU P. B. LAMY, DE L'ORATOIRE (1660-1680)

Notre propos est moins d'étudier les réactions du P. B. Lamy à l'égard des condamnations successives du Jansénisme considéré par de bons esprits comme une « hérésie imaginaire », que de montrer comment à l'Oratoire il s'est familiarisé avec la pensée de saint Augustin et comment, une fois en possession de cette pensée, il l'a retransmise dans ses cours aux étudiants de l'université d'Angers, contribuant à jeter la Congrégation dans un péril extrême.

IMPORTANCE DU MOUVEMENT AUGUSTINIEN A L'ORATOIRE, SOUS LE P. BOURGOING

A l'âge de dix-huit ans, B. Lamy entre à la Maison d'Institution du faubourg Saint-Jacques¹. L'atmosphère est tendue à l'Oratoire; le général, par de vains efforts, tente d'éloigner de sa Congrégation l'accusation de Jansénisme... Dès 1644, au lendemain de la publication de la *Fréquente communion* et du *Petrus Aurelius*, il fait

1. A. N. Mm. 610, f° 42, n. 438.



présenter à la Reine un manifeste apaisant au sujet des sacrements de Pénitence et de Confirmation². En 1651, il est amené à prendre de sévères mesures qui déplaisent aux Pères³ et, deux ans plus tard, au moment de la condamnation des Cinq Propositions par la Bulle *Cum occasione*, un médecin de la Reine, nommé Seguin, propose en même temps aux Oratoriens et aux Jésuites un projet de « concordat »⁴, accepté tant bien que mal, grâce, en partie, au zèle du P. Senault⁵. Cependant, Jean Courtot, exclu de l'Oratoire sous l'accusation de Jansénisme, adresse à la maison de la rue Saint-Honoré, sous le couvert de l'anonymat, de sévères *Remontrances aux PP. de l'Oratoire sur leur prétendue réconciliation avec les Jésuites*⁶, où il donnait quatre listes d'Oratoriens : a) les thomistes par politique : J.-F. Senault, Jacob Fournenc, Jean Berthad, A. Louis de Sainte-Marthe, etc.⁷; b) les « sortis conservant le même zèle pour la doctrine de saint Augustin »⁸; c) les molinistes, au nombre de dix, parmi lesquels de Roucherolles et Denys Amelote, mais Batterel fait remarquer avec raison que ce dernier, ami intime du P. de Gondy, est en fait grand partisan de saint Augustin dont il donna le premier au public *l'Œuvre imparfait contre Julien*⁹; d) les Augustiniens, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, parmi lesquels : Séguenot, Pineau, Saumaise, Bonnichon bras droit d'Henry Arnauld, A. Martin,

2. BATTEREL (Louis) : *Histoire générale de la Congrégation sous le gouvernement des cinq premiers généraux*. Ms., t. I. P. Bourgoing, n° 21 « Déclaration présentée à la Reyne, par le R. P. général de l'Oratoire, au nom de la Congrégation, sur quelques points touchant le sacrement de pénitence ».

3. *Ibid.*, n° 47.

4. *Ibid.*, n° 48.

5. *Ibid.*, n° 48, 53, 54. Le P. Senault partisan de cette « réconciliation » fut chargé en particulier de rédiger « une relation manuscrite de ce qui s'était passé dans cette réconciliation ».

6. *Ibid.*, n° 55.

7. *Ibid.*, n° 56. Nous ne citons ici que les noms d'oratoriens qui ont eu quelque rapport avec la vie ou l'œuvre de B. Lamy.

8. *Ibid.*, n° 57.

9. *Ibid.*, n° 58.

L. Chancelier, Le Jeune, J.-B. du Breuil, P. Deuxit de Verneuil, du Juannet, J.-B. du Hamel, Louis Thomassin, qui n'a pas encore tourné casaque (comme il avoue l'avoir fait dans ses *Mémoires sur la grâce*).

Ces listes, bien qu'elles renferment quelques erreurs et soient inspirées par le dessein d'attirer l'attention du P. Annat et de la Compagnie sur leurs nouveaux « amis », permettent de mesurer l'ampleur du mouvement augustinien à l'Oratoire vers 1660. Elles expliquent en particulier l'insistance avec laquelle le P. Bourgoing invite, à deux reprises, en 1657 et 1658, les Pères à se soumettre sans condition à la Bulle *Ad Sacram Beati Petri Sedem*, qui venait de condamner la distinction du fait et du droit¹¹. Ajoutons que cette situation ne semble pas avoir notoirement évolué sous les PP. Senault et Abel L. de Sainte-Marthe, du moins jusqu'au nouveau et combien plus dramatique « concordat » de 1678. Seuls quelques hommes ont disparu ou changé de camp, mais les partis en présence sont restés sensiblement avec le même équilibre de forces.

PREMIERES RENCONTRES DE B. LAMY AVEC D'AUTHENTIQUES AUGUSTINIENS

B. Lamy, qui sortait de la classe de rhétorique, ne se souciait guère du mouvement janséniste¹². Cependant, quoi d'étonnant si, dès son noviciat, nous le trouvons en rapport avec des Augustiniens, tels que le diacre Pasquier-Quesnel? Le P. Jean Berthad, supérieur de l'Institution, se l'était attaché pour diriger les cérémonies et administrer la bibliothèque car « la gravité de ses mœurs et le caractère d'homme régulier et extrêmement zélé pour la discipline le fit arrêter pour cette maison dans laquelle il passa, outre son année

11. *Ibid.*, n° 84-86.

12. Il avait fait sa rhétorique au collège du Mans sous le diacre Jules Mascaron en 1657-1658.

d'institution, huit ans de suite, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre 1666¹³ ». Nous le verrons bientôt venir au secours de B. Lamy persécuté, après l'affaire d'Angers.

L'année de son noviciat écoulée, il se rend une première fois à Saumur où pendant deux ans (1659-1661) il étudie la philosophie sous le P. Charles de la Fontenelle, peut-être pas « absolument pur de toute tendance au Jansénisme¹⁴ ».

De 1661 à 1664, il est successivement régent de 5°, de 4° et de 3° au Collège César de Vendôme, à Vendôme, dirigé en 1661 par Pierre Deuxit de Verneuil, connu à l'Oratoire comme éditeur de la *Méthode* ou tableaux en couleurs du P. de Condren, sur la morphologie, la syntaxe et la prosodie latines¹⁵. Signalons pour mémoire qu'il eut comme collègue d'humanités, Jean le Porc d'Imbretun.

De Vendôme, il vint à l'Académie de Juilly enseigner les belles lettres et la rhétorique, sous Deuxit de Verneuil, supérieur de Juilly pour la troisième et dernière fois¹⁶. Là, Nicolas-Joseph Poisson l'initie à la philosophie nouvelle. L'influence de ce Cartésien « exact et judicieux¹⁷ », qui fut persécuté pour la cause de Port-Royal¹⁸, s'exerce sur lui en trois directions principales : critique de l'Aristotélisme et de la Scholastique, rôle primordial des mathématiques et de la géométrie dans le système cartésien dans la ligne de la tradition platonicienne¹⁹, surtout rapports intimes entre

13. BATTEREL (Louis) : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, éd. Ingold-Bonnardet, Paris, Picard, 1905, t. IV, p. 425.

14. C'est du moins l'opinion du D^r J. DUMONT in *L'Oratoire et le cartésianisme en Anjou*. De Cosnier et Lachèse, Angers, 1864.

15. COGNET (Louis) : *Claude Lancelot, solitaire de Port-Royal*, Sulliver, Paris, s. d., p. 94-95.

16. B. Lamy resta à Juilly de 1664 à 1668. Il y fut ordonné prêtre en 1667.

17. L'expression est de Victor COUSIN in *Fragments de philosophie cartésienne*, Paris, Charpentier, 1845, t. V, p. 100-101.

18. BATTEREL (Louis), *op. cit.*, t. IV, p. 188-196.

19. LAMY Bernard : *Entretiens sur les sciences*, Lyon, Pierre Bruyset Ponthus, 1738, p. 35. Tout porte à croire que l'expression dont il se sert ici

la pensée de saint Augustin et celle de Descartes²⁰. Le P. Poisson, en effet, se trouvait en possession à Juilly de documents rares et précieux qui devaient théoriquement lui permettre d'écrire non seulement une biographie de Descartes mais un commentaire général de son œuvre²¹, dont il n'a donné qu'une partie en 1670.

B. Lamy reste à Juilly jusqu'en 1668, passe une année comme « préfet des pensionnaires » au collège du Mans²², sa ville natale, et devient en 1669 « écolier » en théologie à Notre-Dame des Ardilliers²³. Il a vingt-neuf ans.

SAUMUR CITADELLE JANSENISTE

Une ambiance très janséniste régnait à Saumur, célèbre par son Académie protestante fondée par le gouverneur Duplessis-Mornay, par ses deux maisons oratoriennes, le Collège royal des catholiques et l'Institut de théologie des Ardilliers, enfin par ses communautés religieuses. Le 6 novembre 1654, le monastère de la Fidélité, par exemple, avait été l'objet d'une délibération spéciale du Conseil de l'Oratoire : « Les Religieuses de la Fidélité de Saumur, méprisant la conduite des prestres de l'Oratoire pour suivre celle de Port-Royal, seroient priées de se pourvoir à quelques autres qu'à nos pères pour leur dire la messe et les diriger²⁴. » Il s'agissait surtout du P. Létard, « grand homme de bien et fort éclairé dans les voyes de Dieu qui, par le canal de la Vénérable Mère Gautron, avait introduit la Réforme

« un de mes amis enseignant la géométrie à de jeunes gentilshommes »... s'applique à N. J. Poisson qui enseigne les mathématiques à Juilly. Texte curieux sur la portée pédagogique de l'augustinisme.

20. Cf. dans son *Commentaire ou Remarques sur la méthode de M. Descartes*, Vendôme, 1670, la réfutation en règle, à l'aide de textes et d'exemples empruntés à saint Augustin, du postulat empiriste « *quid quid est in intellectu, fuit prius in sensu* », p. 124-138.

21. BATTEREL (Louis), *op. cit.*, t. IV, p. 187.

22. A. N. Mm. 580, f° 104.

23. A. N. Mm. 580, f° 136, 3 octobre 1669.

24. BATTEREL, *Hist. génér.*, ms 1, P. Bourg, n° 47.

dans cette maison et l'avait mise sur ce haut pied de Régularité dans tout l'Anjou²⁵. » Cette interdiction officielle n'empêcha nullement certains Oratoriens de Saumur de continuer à s'occuper de ce monastère, puisqu'en 1689 un Oratorien anonyme écrivit et publia la biographie de la Mère Gautron²⁶.

Non loin de Saumur, s'élevait l'abbaye de Fontevraud dont l'abbesse, sœur de Mme de Montespan, faisait sa lecture favorite des *Constitutions* de Port-Royal²⁷.

Quand B. Lamy arrive à Saumur, où il reste jusqu'en 1673, nous sommes à la Paix de Clément IX. Henry Arnauld, évêque d'Angers, frère du Docteur en Sorbonne et de la Mère Angélique, oncle de la Mère Angélique de Saint-Jean, est l'un des « quatre évêques » partisans avoués de la distinction du fait et du droit. Mais, conformément à la Constitution d'Alexandre VII, du 15 février 1665, il vient de réunir à Saumur un synode discret dans la salle haute de l'Oratoire pour signer lui-même et inviter les cinquante et un curés présents à signer le procès-verbal et le Formulaire²⁸, dernier acte d'une tragédie particulièrement pénible à son cœur. Sans doute les effets de cette paix auraient-ils duré plus longtemps à Saumur, si deux événements appelés à un retentissement considérable ne s'y étaient produits presque coup sur coup.

D'abord la visite d'Antoine Arnauld en compagnie de son ami Nicole qui, peu de temps auparavant, avait publié le premier volume de ses *Essais de morale*. Les deux visiteurs, ayant quitté Angers le 3 ou le 4 novembre, furent reçus « avec distinction » par les Pères de l'Oratoire de Saumur²⁹,

25. *Ibid.*, n° 47.

26. COCHIN (Claude) : *Henry Arnauld, évêque d'Angers*, Paris, Picard, 1921, p. 361.

27. *Ibid.*, p. 361.

28. *Ibid.*, p. 217-222.

29. [GOUJET (Abbé)] *La vie de M. Nicole et l'histoire de ses ouvrages* in « Continuation des Essais de Morale, t. XIV, à Luxembourg, chez André Chevalier, 1732, 2^e partie, p. 58.

parmi lesquels B. Lamy, devenu depuis septembre 1671 régent de philosophie au Collège royal des catholiques³⁰. Ces visites provoquèrent, semble-t-il, un regain de ferveur pro-augustinienne dans la région et une méfiance accrue dans l'université d'Angers, hostile aux « nouveautés », qui, néanmoins, fit bon visage aux hôtes de l'évêque, pour ne pas lui déplaire.

Signalons en passant que B. Lamy conserva avec Nicole des relations amicales jusqu'en 1695, date de sa mort. Quelque temps après celle-ci, il écrit en effet à l'abbé Nicaise : « Je crois que M. Nicole et M. d'Herbelot étaient de vos amis comme des miens³¹. »

L'autre événement, le premier dans l'ordre de chronologie et d'importance, fut l'arrivée en 1670 du P. André Martin, alias Joannes Camerarius ou Ambrosius Victor, comme professeur de théologie à Notre-Dame des Ardilliers.

REMOUS AUTOUR D'UN COURS DE THEOLOGIE POSITIVE (1670-1674)

Si, comme l'a écrit H. Gouhier, « dire d'un théologien qu'il suit saint Augustin, cela ne signifie rien³²... » une exception est à faire en faveur du P. André Martin. Ce Père, en effet, « possédait éminemment son saint Augustin : c'est par lui que le Cartésianisme joint aux principes de ce saint Docteur a commencé à être enseigné dans l'Oratoire. Il trouvait tout dans les ouvrages de ce Père qu'il avait tellement lus et relus qu'il s'en était rendu propres et familiers les pensées et le langage et qu'il le parlait en toute occasion... C'était un des plus beaux esprits que nous ayons jamais eus³³... »

30. A. N., mm. 581, f° 46, 9 sept. 1671.

31. B. N. Fds fr. 9.361, f° 21. *Lettres à Nicaise*. Il s'agit ici de Barthélemy d'Herbelot, professeur de syriaque au Collège de France, mort dix ans avant Nicole en 1685; auteur de la « Bibliothèque orientale ou dictionnaire contenant tout ce qui fait connaître les peuples de l'Orient » (1697).

32. *La Philosophie de Malebranche et son expérience religieuse*, Paris,

33. BATTEREL (Louis), *op. cit.*, *id.*, Ingold-Bon., t. III, p. 518.

S'il est difficile de caractériser son enseignement à Saumur à défaut du Cours complet de théologie qu'il aurait composé mais non publié³⁴, on peut du moins en retrouver les thèmes généraux par la « philosophia Christiana », par les thèses dont l'analyse ou la critique nous est parvenue, et enfin par les délibérations du Conseil de l'Oratoire dont ce cours fut l'objet, de 1670 à 1674.

« L'influence de saint Augustin, écrit J. Carreyre dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*, se fit sentir dans les thèses qu'il fit soutenir à Angers³⁵, en particulier dans une thèse sur la grâce dédiée à Mgr de Buzanval, évêque de Beauvais et cette thèse fut reprise trois fois les 22, 26 et 30 août 1672; dans une thèse sur la grâce des deux états, dédiée à saint Augustin qui en fournit toute la matière; dans une nouvelle thèse sur la grâce où on trouve exposée, en 1674, la doctrine des Cinq Propositions et qui fut condamnée par un décret de l'Index du 4 décembre 1674, en même temps qu'une autre thèse sur la grâce dédiée à la Mère de la divine Grâce. Ce fut cette dernière thèse qui valut au P. Martin une lettre de cachet et mit fin à son enseignement (8 août 1674), malgré l'intervention d'H. Arnauld³⁶. » Nous allons revenir sur cette « affaire ». Mais, dès 1671, à la fin du cours d'André Martin sur la Grâce, le P. Senault et son Conseil étaient fort intrigués « de ce que ce Père, accoutumé à n'énoncer aucun dogme que d'après le langage de ce saint Docteur (Augustin) ne vouloit jamais rien rabattre du sien, adoucir ni modifier aucune expression sur les correctifs que le P. Général et son Conseil jugeoient de temps à autre nécessaire. Ce qui leur fit formuler cette délibération que je trouve dans nos Registres, du 1^{er} septembre 1671 :

« Il a été résolu que l'année prochaine, on n'enseignera

34. *Ibid.*, p. 521.

35. Il s'agit plutôt de Saumur.

36. Letouzey, Paris, 1928, t. X, p. 215.

pas à Saumur le traité de la grâce pour des raisons bien connues au R. P. Général et à son Conseil ³⁷. »

Apparemment ces défenses furent levées car Batterel déclare avoir trouvé une thèse du P. Martin « toute sur la grâce » et dédiée au P. Senault lui-même ³⁸. Elle fut soutenue en 1672 par Michel Le Vassor, alors « écolier » à Notre-Dame des Ardilliers.

Ce cours sur la grâce fut l'occasion de dissensions parmi les « écoliers ». C'est un adversaire du P. de Sainte-Marthe, sans doute le P. de Roucherolles, qui nous l'apprend dans une lettre aussi longue que malveillante adressée à son Supérieur général. Deux groupes antagonistes se formèrent : les partisans d'A. Martin, les plus nombreux, et ceux de son collègue Jean Le Porc d'Imbretun, à tendance moliniste très accusée, comme il le prouva plus tard dans ses *Sentiments de saint Augustin sur la grâce* ³⁹ : « D'un côté, vous appeliez le P. Le Porc l'ennemi de la grâce... et d'un autre côté vous exhortiez tous les jeunes théologiens à embrasser la doctrine d'A. Martin, l'autre professeur que chacun sait avoir été de tout temps attaché à la doctrine de Jansenius ⁴⁰. »

André Martin enseignait-il vraiment la doctrine de l'*Augustinus*? C'était l'avis du Conseil de l'Oratoire : « Il était professeur à Saumur en 1670 et, sur ce que nos Pères du Conseil apprirent qu'une des positions de ses thèses, qu'ils lui avaient ordonné de charger parce qu'elle avait quelque rapport avec la première des Cinq Propositions, y était restée en termes équivalents, il y eut à lui défense expresse de soutenir jusqu'à ce qu'elle eût été corrigée par le P. Chancelier, son supérieur, ordonne au dit P. Chancelier de signifier cet ordre à toute la communauté et de l'insérer ensuite sur le livre de la Maison afin qu'en cas de besoin, il pût servir

37. BATTEREL Louis : *Histoire générale*, ms. P. Senault, n° 65.

38. *Ibid.*, n° 65 *in fine*.

39. SAINTE-BEUVE : *Port-Royal*, 9^e éd., Paris, Hachette, 1913, t. V, p. 334.

40. BATTEREL : *Histoire générale*, t. II. Ms. « Mémoires domestiques sur la vie du P. A. L. de Sainte-Marthe », f° 24.

pour justifier la doctrine de la Congrégation et sa soumission aux Constitutions des papes ⁴¹. » Mais c'est en 1674 qu'éclata à Saumur la véritable « affaire » A. Martin. Nous la résumons d'après un document anonyme, dont l'auteur, par discrétion, ne cite pas les noms des Oratoriens accusés : *Mémoire pour les Prestres de l'Oratoire sur plusieurs affaires qu'on leur a faites depuis quelques années* ⁴². Il fut écrit avant 1680.

AFFAIRE DE SAUMUR

« Ce fut cette même année 1674, que les ennemis déclarés des prestres de l'Oratoire accusèrent devant le Conseil de Sa Majesté un de leurs professeurs en théologie qui enseignait à Saumur et le chargèrent de deux choses :

« La première, que ce professeur en faisant soutenir publiquement une thèse, avoit avoué devant tout le monde à un ministre de la Religion P. R. qui disputoit ⁴³, qu'il n'y avoit aucune différence entre ses sentimens et ceus de ce ministre.

« La seconde, que dans les thèses qu'il fesoit alors soutenir, il y enseignoit formellement les Cinq Propositions condamnées par nos SS. PP. les Papes Innocent X et Alexandre VII.

« La première accusation est entièrement détruite par le procez-verbal fait sur cella par M. l'évesque d'Angers ⁴⁴, dans lequel vingt tesmoins qui avoient esté presants à cette action déposent tout le contraire de ce que l'on impose à ce professeur et déclarent tous d'une voix qu'il confondit à la vue de tout le monde le professeur calviniste.

« Pour détruire la seconde calomnie, il ne faut que lire la

41. BATTEREL (Louis), éd. Ingold-Bonnardet, t. III, p. 521.

42. A. N., ms. 230.

43. Pierre de Vilmandy, professeur de philosophie à l'Académie protestante, successeur du cartésien J. R. Chouet, de Genève.

44. Henry Arnould. Cf. sur ce procès-verbal : BATTEREL, ms. *Histoire générale*, t. II, P. de Sainte-Marthe, n° 19.

thèse même où ce professeur condamne en termes exprès les Cinq Propositions par des propositions contradictoires conçues en ces termes ⁴⁵...

« Le procez-verbal de M. l'évesque d'Angers ayant esté présenté au Roy avec une lettre de ce Prélat à Sa Majesté où il justifie ce prestre de l'Oratoire des deux faitz qu'on lui imposait, on en a plus parlé ⁴⁶. Mais Mgr l'Archevesque de Paris a déclaré qu'il demeureroit interdit de son employ de professeur pour n'avoir pas envoyé ses thèses à son Supérieur général avant que de les faire soutenir, ce que ce professeur avoit en effet omis parce que le R. P. Senault, qui estoit mort depuis peu ⁴⁷, en avoit approuvé de semblables, que ce professeur lui avait envoyées et avoit fait soutenir peu de temps avant le décez de ce général de l'Oratoire, à qui le R. P. de Sainte-Marthe venoit de succéder. Ainsy s'il manqua à son devoir en cette occasion, c'est qu'il croyoit y avoir satisfait ⁴⁸. »

B. LAMY ET L'AFFAIRE D'ANGERS (Censure de sa « philosophie première », 1674)

Après le Maître, voici mis en cause le disciple dans l'affaire d'Angers, dont le récit suit immédiatement l'affaire A. Martin dans le *Mémoire des prestres de l'Oratoire*...

« Les ennemis de l'Oratoire avec leurs Emissaires continuant dans le dessein qu'ils ont formé de ruiner cette

45. Nous ne les citons pas, pour abréger un peu.

46. Ce n'est pas très exact : on peut signaler un entretien d'A. Martin avec l'Archevêque de Paris pour le désabuser sur l'accusation de jansénisme et l'engager à parler au Roi en sa faveur, d'autre part, une tentative du même auprès de Pyrot et Bossuet sur le prétendu jansénisme de la thèse. Toutes ces démarches restèrent inutiles.

47. Il mourut frappé d'apoplexie en août 1672, après avoir convoqué la 14^e Assemblée générale, qui élut à sa place le P. A. L. de Sainte-Marthe. (L'Archevêque de Paris patronnait la candidature du P. Braglion de Saillant.)

48. Nous rappelons que ce document manuscrit se trouve dans le Carton M. 230, aux Archives Nationales.

Congrégation, lui suscitèrent peu de temps après, une autre affaire à Angers : ils fabriquèrent des propositions qu'ils dirent avoir extraites des escrits d'un professeur de philosophie dans le Collège de l'Oratoire à Angers et les envoyant au Conseil du Roy avec les explications fausses malignes et calomnieuses par lesquelles ils l'accusèrent d'enseigner une doctrine pernicieuse et contraire aux maximes et au bien de l'estat ⁴⁹. On rapportera ailleurs ces propositions par le détail et on y fera voir l'injustice et la malignité avec laquelle les adversaires de l'Oratoire ont tronqué les paroles du professeur, en ont renversé l'ordre et leur ont donné des sens tout à fait contraires à son intention et à ses escrits ⁵⁰... »

Nous n'avons pas l'intention de rapporter ici en détail l'histoire de cette affaire aux multiples aspects, philosophiques, théologiques et politiques.

Sous son aspect philosophique, elle correspond à un essai de pénétration de la philosophie de Descartes dans l'enseignement universitaire.

Sous son aspect théologique, elle se présente comme une tentative d'enseigner des propositions de Baïus et de Jansenius, sous le couvert de saint Augustin.

Sous son aspect politique et social, comme un examen critique de la société et de la monarchie française sous Louis XIV.

Tous ces aspects, qu'on découvre à l'analyse, se compénétrant et s'enchevêtrent mais en aucun cas ils n'apparaissent avec plus de netteté que dans les fragments du cours du P. B. Lamy ⁵¹.

49. Le *Journal ou Relation fidelle de tout ce qui s'est passé dans l'université d'Angers au sujet de la philosophie de Descartes, en exécution des ordres du Roy, pendant les années 1675, 1676, 1677 et 1678*. Cette brochure très rare fut éditée en 1679 par l'abbé de la Barre, chancelier de l'université. Elle renferme tous les documents relatifs à cette « affaire ».

50. Nous croyons avoir retrouvé aux Archives Nationales le document dont il est ici question : *Abrégé de l'histoire du P. Lami, prestre de l'Oratoire*, M. 230.

51. On les trouve dans la « Relation », dans Charles Du Plessis d'Argentré : *Collection Judiciorum de novis erroribus*, t. III, Paris, A. Cailleau, 1736

Voici d'abord, tirée de son *Cours de philosophie première* professé au Collège d'Anjou en 1674, une proposition sur les rapports de la Foi et de la Raison, de la théologie et de la philosophie ⁵² :

Un des premiers chapitres du cours commence par des considérations générales sur la notion d'étendue ou d'extension. Des philosophes, non des moindres, avait dicté le P. Lamy, ont distingué deux sortes d'extension, une extension des parties « in ordine ad se », une autre « in ordine ad locum ». Nous n'avons aucune notion claire de la première... « Elle s'oppose à ce point à la raison que personne n'y croirait sans l'autorité des philosophes et des théologiens qui lui sont favorables. Mais ils divaguent. »

Puis venait un paragraphe au titre prometteur : « L'on démontre que notre doctrine au sujet du Corps du Christ ne s'oppose pas à la Foi chrétienne. »

Le P. Lamy enseignait d'abord que l' « extension locale » était de l'essence du corps (*de essentia corporis*). Puis il enchaînait :

« Il appartient aux théologiens de démontrer que la Foi chrétienne ne s'oppose pas à la raison et que des mystères qu'elle propose de croire, on ne peut démontrer la fausseté, par aucun raisonnement, par aucune expérience. »

C'est là bien entendu une thèse cartésienne des *Méditations*. L'Oratorien et péripatéticien de la Grange a rassemblé dans la préface de ses *Principes de philosophie contre les nouveaux philosophes* des citations de Descartes qui l'établiraient indiscutablement ⁵³. Mais ici, comment ne pas reconnaître également la pensée de saint Augustin? Que dit en effet B. Lamy sinon que la connaissance par la Foi encore assez obscure ne répugne pas bien au contraire aux lumières

in-f°, p. 338-345 et dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Angers : *Recueil de pièces la plupart intéressant le jansénisme*, n° 1.253 (1.027).

52. Ms. 1.253, Angers.

53. [DE LA GRANGE (de l'Oratoire)] : *Les Principes de la philosophie contre les nouveaux Philosophes*, Paris, Jean Couterot, 1681, t. 1, p. 5.

de la Raison? « Reconnaissez, écrit saint Augustin, que vous pouvez voir à la lumière de la Raison ce que vous tenez déjà avec la Foi... A Dieu ne plaise que croire nous empêche de chercher et de trouver la raison de ce que nous croyons, puisque nous ne pourrions pas même croire si nous n'étions capables de raison ⁵⁴. »

B. Lamy continue : « Quant aux philosophes, ils suivent uniquement leur raison et par ses seules lumières, ils scrutent la nature... C'est pourquoi, quand bien même la Religion enseignerait qu'il en est autrement, il ne s'en suivrait pas que leur sentiment dût être réprouvé. Mais pour que les paroles que je profère ne soient pas déformées et prises en très mauvaise part, j'expliquerai mon opinion par un exemple : nous avons établi plus haut que l'essence des corps réside dans l'extension locale. Cette assertion ne pourrait être accusée d'erreur, quand la Foi chrétienne enseignerait qu'un corps, celui du Christ par exemple dans l'Eucharistie, ne possède aucune extension locale. » Et plus bas : « Si le Christ existe ou non sous les espèces du sacrement de l'Eucharistie sans extension locale, aucune autorité légitime à laquelle tous les catholiques sont tenus de se soumettre, ne le détermine. » Et il cite à l'appui de ses dires le texte même du Concile de Trente : Session 13, Canon 3.

Si le P. Lamy ne semble pas ici aller plus loin que Descartes lui-même dans sa réponse aux objections d'Arnauld, sur l'indistinction de la substance et de ses attributs, il crut bon néanmoins de se justifier sur son essai d'explication rationnelle du sacrement de l'Eucharistie, de préciser ses véritables intentions d'autant plus qu'il fut accusé d' « hérésie », lui et son évêque, par certaines communautés religieuses d'Angers ⁵⁵. Il donne surtout deux arguments : d'abord, il y a

54. Cité par Jean LAPORTE in *Le Rationalisme de Descartes*, P. U. F., 1950, p. 323-324.

55. *Lettre à Malebranche, sur l'affaire d'Angers*, découverte par André Robinet, à la bibliothèque d'Honfleur. Fonds Adry, 15 ii 4, f^o 49-51. Nous remercions vivement M. Robinet de nous l'avoir communiquée. Elle est

des opinions de Descartes communes avec celles des philosophes anciens. Ensuite, loin d'opposer la Foi et la Raison, « j'établis partout que les contradictions qui paraissent dans nos mystères ne sont qu'apparentes. C'est la doctrine que j'ai enseignée à deux cens écoliers. Mes escritz sont entre leurs mains. Ils portent partout des marques de ma soumission à l'Eglise. Je puis dire que jamais personne n'a inspiré ces sentiments à ses disciples avec plus de soin ⁵⁶... »

Pendant les théologiens de l'Université d'Angers, loin d'être convaincus par ces arguments, attaquèrent en 1675 ces propositions, au nom même de saint Augustin, singulier effet de leur habileté ou de leur inconscience :

« La Foy est bien au-dessus de la raison, écrivaient-ils, mais jamais elle ne luy est contraire; c'est pour cela que saint Augustin nous recommande de ménager tellement les mystères de nostre Religion que les philosophes n'y trouvent rien de contraire à ce qu'ils peuvent démonstrer par la raison touchant la nature des choses, *ut quidquid ipsi de natura rerum veracibus documentis demonstrare potuerunt ostendamus nostris litteris non esse contrarium*... C'est une chose très dangereuse et qu'il nous faut éviter avec grand soin, dit ce Père, en un autre endroit, de parler de nos mystères en telle sorte que les infidelles qui nous entendraient dire des choses éloignées de la vérité ne pussent s'empêcher de rire et de nous prendre pour des extravagans ⁵⁷... »

Tel était le langage pseudo-augustinien des péripatéticiens de l'université d'Angers.

encore inédite. Cf. *Revue Internationale de Philosophie*, n° 38, 1956, fascicule 4.

56. [B. LAMY], *Extraits des Ecrits d'un professeur de l'Oratoire dictés vers le commencement de l'an 1674 dans le collège d'Angers pour lui servir de justification contre les calomnies que l'on a répandues contre lui, qu'il avait enseigné dans ces mêmes écrits, une proposition impie*, 14 p. in-4°.
(Dans BATTEREL, *Histoire générale*, ms. n° 34.)

57. *Journal ou Relation fidelle*, p. 42.

B. LAMY ET L'AFFAIRE D'ANGERS
(Censure du Cours de Morale, 1675)

Un certain nombre de propositions extraites des *Cahiers de Morale* du P. B. Lamy furent à leur tour censurées par l'université d'Angers et, cette fois, par la Sorbonne. Nous les rapportons ici pour tenter d'en découvrir l'origine.

Voici d'abord le texte même des censures avec la traduction des thèses incriminées :

« Pour ce qui concerne quatre cahiers de Morale présentés par ledit Lamy et contenant (à ce qu'il nous a dit) tout ce qu'il a dicté à ses écoliers, nous déclarons y avoir trouvé plusieurs propositions téméraires, expliquées en termes odieux et injurieux aux monarques, aux Princes, aux gouverneurs et aux Magistrats, lesquels dans l'état de la nature corrompue et sujette au péché⁵⁸ comme elle est aujourd'hui, il accuse de n'agir que par injustice et ambition et faire tout pour l'amour d'eux-mêmes, opprimer les peuples et les immoler à leurs passions de gloire, d'avarice, de volupté; de n'estre empeschez d'usurper toute chose que par l'impuissance ou la crainte de n'y pas réussir; toutes lesquelles maximes semblent plus propres à exciter dans le cœur des sujets des sentimens de révolte et d'aversion pour la personne sacrée des Roys, pour les gouverneurs et Magistrats⁵⁹ qu'à inspirer la vénération et le respect qui leurs sont dus⁶⁰. »

1) Etant donné que l'amour de soi remplit le cœur de l'homme et que celui-ci rapporte tout à lui, il éprouve des sentiments de haine pour ceux dont la société ne lui est pas utile; non content de cela, il va jusqu'à les poursuivre de ses injustices...

58. Remarquer cette expression qui, à elle seule établirait que nous sommes en présence d'un « augustinisme politique ».

59. Cela n'empêcha ni le marquis Dangeau, ni l'intendant général Tubeuf de se montrer bienveillants envers B. Lamy.

60. *Journal ou Relation*, p. 62.

2) Il y a dans le cœur de l'homme deux « affections ⁶¹ ». Par la première il veut commander à tous et soumettre à son autorité ceux avec lesquels il vit; la seconde est la peur du dénuement. De toute évidence, l'harmonie de ces deux « affections » fonde les magistratures, les états, etc...

3) Dans l'état de corruption, aucune « affection » n'est exempte de faute. Si donc l'homme recherche l'association avec autrui, il n'est point guidé par sa raison mais il veut avoir des gens pour pouvoir exercer son autorité sur eux... Chacun donc, corrompu par ce sentiment pervers, revendique pour lui-même biens, dignités, gloire. On voit donc clairement comment cette corruption a introduit des différences de conditions, les forts et les habiles s'efforçant de s'assurer à eux seuls des possessions et de les arracher aux autres.

4) Les hommes, dans cet état de corruption où nous les considérons, s'en prendraient à toute la terre, en soumettraient à leur autorité tous les habitants, s'ils en avaient la force, pour les dominer, et, comme des loups, voudraient se jeter sur le troupeau, mais ils craignent la vigilance des bergers.

5) Les hommes qui briguent les dignités ne considèrent que richesses, honneurs et possibilité de perpétrer tous leurs crimes impunément; ont-ils obtenu les dignités? Leur premier soin est alors d'éviter d'en être frustrés. Mais s'ils ne craignent pas, ils sévissent contre leurs sujets et immolent leurs concitoyens à leur propre volupté.

6) Le droit des nations qui procure par exemple l'immunité aux ambassadeurs provient de cette origine perverse.

7) On devient roi par naissance ou par élection (*Reges nascuntur aut eliguntur*). Rien ne s'oppose tant à la raison que de confier un royaume à un enfant qui vagit encore dans le berceau, qui ne peut ni signifier leurs droits aux peuples, ni les protéger. Mais les hommes ne tournent pas assez leur

61. Le terme latin *affectiones* est ici difficile à traduire : tendances? sentiments? inclinations? ou même passions? On ne voit pas exactement à quel « degré » de la vie affective il se rapporte.

esprit vers l'état de leur propre corruption dans lequel il est utile aux peuples d'être de préférence soumis à des fils...

8) Si tous brillaient par les éminentes vertus que les chrétiens doivent s'efforcer d'atteindre, ils reviendraient à leur premier état d'innocence : là, point d'inégalités de conditions point de partage des biens.

Trois autres propositions trop « hardies » — au gré des censeurs — et concernant les mœurs en général, suivaient celles-ci :

1) Par un quelconque acte libre, on l'a dit, nous méritons soit l'éternelle félicité soit l'éternel supplice, et un peu auparavant, au même lieu : par un acte quelconque de notre volonté, nous marchons vite vers la Béatitude ou vers le Malheur (ce qui reviendrait à affirmer que le péché véniel n'existe pas).

2) Dans l'état de corruption, toutes nos passions (*affectus*) sont viciées et mauvaises.

3) Les passions de l'homme sont viciées, soit à l'égard de leurs objets puisqu'elles sont excitées par des choses, soit par elles-mêmes puisqu'elles échappent au contrôle de la raison.

Ces thèses, examinées par quelques docteurs de la Faculté de Paris, furent par la suite jugées avec plus de sévérité encore :

« ... Le dit Lamy est tout rempli des sentiments de Baius qui ont été condamnés par les papes Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII et par la Faculté de théologie de Paris... De ces faux principes, il en tire des conséquences hérétiques séditeuses, injurieuses et préjudiciables à toutes les personnes constituées en dignité et qui choquent directement le pouvoir des Souverains, spécialement de ceux dont les états sont successifs ⁶²... »

A l'occasion de la censure des idées politiques et cartésiennes de Vincent Pelaut, successeur de Lamy au collège

62. *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. III, p. 343.

d'Anjou, le cas de son prédécesseur est évoqué en ces termes par l'université d'Angers :

« Le Principe fondamental de sa philosophie (celle de Lamy), c'est qu'il n'y a dans l'homme déchu, à l'exception de la charité, aucune lumière de la vérité, aucun principe pour réaliser le bien, *nullum lucem veritatis, nullum principium boni faciendi.* »

Ces Docteurs sont ainsi amenés à préciser qu'il y a des traces de Baïanisme dans les cahiers des deux Oratoriens :

1) Dans la nature corrompue, l'homme ne pourrait réaliser aucun bien (*Baïus*, prop. 26, 28, 37).

2) Tout ce qui est fait sans la grâce par l'homme déchu serait un péché mortel ou véniel.

3) Tout ce qui est fait par un homme déchu provient soit de la cupidité soit de la charité (*Baïus*, prop. 38)⁶³.

Si cette accusation de Baïanisme est tant soit peu fondée en ce qui concerne la philosophie morale de B. Lamy, le véritable responsable, croyons-nous, ne peut être qu'André Martin.

Tout d'abord le manuscrit 1314 de la Bibliothèque d'Angers renferme un *Mémoire pour le T. Révérend Père de la Chaise touchant une thèse d'Angers* directement inspirée, selon toute vraisemblance, par les idées du théologien de Saumur, sur les rapports de la grâce et du libre arbitre. Ce *Mémoire* commence par ces mots : « *Primo*, cette thèse soutient le système de Jansénius touchant la Grâce de l'estat de nature... » et se termine ainsi : « Cette thèse contient plusieurs erreurs contre la Foy et fait voir que ceux qui la veulent soutenir sont dans les sentiments de Baïus et de Jansenius. Ainsy il est très dangereux qu'elle soit soutenue. »

D'autre part, Jules Fabre qui, en 1865, réédita et corrigea la *Philosophia Christiana*, écrit au sujet de son auteur :

« *Collector enim illectus erroribus Baï, minus recte inter-*

63. *Ibidem.*

pretatus est textus augustinianos de Visione Dei et idearum in divinà et summà essentià. Quapropter ordinem naturalem ita cum supernaturali miscuit ut ipsi visum fuerit ordinem supernaturalem esse homini necessarium et essentialem unde sequeretur puram naturam esse impossibilem... Simplex lectio textuum ostendit, Augustini dicta facile ab omni Baïanisme vel Jansenismi gravamine liberari.»

Il va de soi que nous lui laissons tout le bénéfice de cette purgation *ad usum Delphini*. Pour nous, ce qui importerait davantage serait de retrouver, par-delà Baïus, les sources de la pensée politique et sociale de B. Lamy.

La première idée qui vient à l'esprit est de songer à l'influence d'Erasme, du *de Jure Belli ac Pacis* de Grotius, du *Leviathan* de Hobbes ou plus simplement des *Provinciales* ou des *Pensées* de Pascal : tous ces auteurs étaient lus du P. Lamy, comme en témoignent en particulier plusieurs passages des *Entretiens sur les sciences* ⁶⁴.

Ensuite l'examen de la *Justification* du P. Pelaut ⁶⁵, successeur du P. Lamy sur la chaire de philosophie du collège d'Anjou, nous met sur d'autres pistes de philosophes, de théologiens, de jurisconsultes, par exemple Gonet, Barbey, Du Val, de Marca dans son *De concordia sacerdotii et imperii* ou Suarez, *De lege humana et divini*.

Du reste, il faut remarquer que les maximes politiques des Jésuites eux-mêmes, du P. Oliva par exemple, n'étaient pas sans danger pour la monarchie française, ainsi que le démontre Pasquier-Quesnel dans le *Mémoire apologétique* de 1677 sur les victimes de l'affaire d'Angers.

64. « Je ne scay si jamais on a mieux écrit que Monsieur Paschal, en moins de paroles et en même temps plus vivement et plus noblement. » 2^e éd., p. 330. — « Grotius fait un bel usage de l'érudition », *ibid.*, p. 330. — « ...Pour la morale des païens et leurs sentiments touchant la Divinité : on en trouve des recueils dans les ouvrage de Grotius, dans son livre sur la vraie Religion, dans celui « De jure belli ac pacis » et dans tous ses autres traités », *ibid.*, p. 270, etc...

65. A. N., M. 230.

Mais nous pensons que les ouvrages de saint Augustin, en particulier sa *Cité de Dieu* où l'on trouve les éléments pessimistes de ce que l'on a appelé depuis « l'augustinisme politique », constituent en ce qui concerne B. Lamy la source principale de son information politique et sociale. Comme Arnauld, il a pris dans la *Cité de Dieu* les éléments les plus sombres, mais à la différence du Docteur en Sorbonne, il voit avec saint Augustin dans l'amour, plus exactement dans l'amour de soi, « le principe générateur de la solidarité humaine qui est à la base de la société puisqu'il crée toujours des relations sociales, ne fût-ce que les plus étroites ou les plus triviales ⁶⁶ ».

Il est assez évident que des phrases de saint Augustin, du genre de celles-ci : L'autorité civile existe « *non ex institutione primæ naturæ sed occasione peccati* » — ou encore « *quid sunt regna nisi magna latrocinia* », suffisaient à mettre sur la voie de la critique politique et sociale de jeunes régents de l'Oratoire habitués aux idées claires et distinctes et au doute méthodique de Descartes.

Du reste, l'auteur anonyme des *Remarques sur la censure du P. Lamy de l'Oratoire* ⁶⁷ démontre péremptoirement que le système augustinien se trouve à la base du *Cours de Morale* de B. Lamy :

L'homme, dit-il, d'après saint Augustin, peut être considéré en trois états :

a) Celui de l'innocence dans lequel il aurait vécu si Adam n'avait pas péché;

b) Celui de la corruption, après la chute d'Adam et dans lequel vivent toujours les infidèles, les hérétiques et les mauvais chrétiens en état de péché mortel;

c) Celui de la grâce, de la réparation de l'homme par Jésus-Christ, dans lequel se trouvent tous les catholiques en

66. J. A. J. TANS : *Les idées politiques des Jansénistes*. Extrait du *Neophilologus*, 1956, p. 8.

67. A. N., M. 230.

état de grâce et qui agissent selon la morale de l'Évangile.

Lorsque le P. Lamy insiste sur les dérèglements, la cruauté des hommes, leur tyrannie, il ne l'entend que dans le second état, celui de corruption (le terme revient très souvent en effet dans les extraits que nous avons traduits).

Mais quand il parle de l'état de grâce où nous vivons à présent, il assure que le chrétien accomplit les devoirs d'un homme juste, qui vit dans la rectitude, ajoutant même que lorsque sa misère le détourne malgré lui de ses devoirs, il ne doit pas être regardé comme coupable, mais que ces fautes n'empêchent pas qu'il soit innocent.

Quand il dit que ceux qui briguent les charges par ambition n'agissent que par amour-propre ou par intérêt, il n'a jamais voulu parler que de ceux qui vivaient dans le second état. Du reste, le terme *in statu corruptionis* ne laisse là-dessus aucun doute.

Ensuite, pour faire voir que dans l'état du christianisme, on évite tous ces désordres, il commence par montrer que l'état monarchique est le meilleur de tous pour remédier à ce dérèglement ⁶⁸...

Nous nous trouvons donc en présence d'un cours de Morale essentiellement augustinien.

Nous n'ajouterons que deux remarques à tout cela.

On sait qu'André Martin, comme l'a montré Jean Orcibal, fréquentait après 1670 l'hôtel Liancourt où, depuis la disgrâce de Liancourt, régnait un état d'esprit hostile à la Cour ⁶⁹. Il est donc vraisemblable qu'on n'y discutait pas à longueur de journée de philosophie cartésienne, de chiens tourne-cloche ou d'animaux machines ⁷⁰. Il n'est donc pas impossible que l'Oratoire angevin, qui regardait un peu André Martin comme le chef spirituel de ce que l'on pourrait appeler la

68. Nous avons suivi de près ici le « mémoire » des Arch. Nation., M. 230.

69. Antoine ADAM : *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*. Tome II, *L'Époque de Pascal*, Paris, Domat, s.d., p. 189.

70. *Descartes et le cartésianisme hollandais*, P. U. F., 1950.

« gauche » oratorienne, ait épousé par son intermédiaire le mépris de certains habitués de cet hôtel pour les institutions politiques ou sociales du grand siècle.

Mais il y a plus. L'histoire de l'Oratoire au xvii^e siècle montre les efforts des Pères pour tempérer l'autorité de leur général : Assistants, Visiteurs, Assemblées générales sont autant d'institutions en ce sens. Cependant les Oratoriens de province échappaient encore à son autorité du fait qu'ils dépendaient dans une large mesure de la juridiction des évêques. A ce sujet, Henry Arnauld était-il tout à fait étranger à la hardiesse de certaines opinions politiques enseignées à Angers? Quoi qu'il en soit, la « sainte liberté » qui régnait à l'Oratoire, louée par Bossuet et plus tard par B. Lamy, ne pouvait que contribuer à favoriser le rêve d'une république chrétienne où se retrouveraient, égaux en droit, tous les citoyens, comme dans l'état d'innocence, comme aussi dans la Primitive Eglise, paradis longtemps perdu mais redécouvert par la Contre-Réforme Catholique.

LE CALVAIRE DE B. LAMY

Il avait commencé à Saumur dès 1673 : le général A.-L. de Sainte-Marthe convoqua le Régent, le semonça vertement et lui fit promettre de ne plus enseigner la philosophie de Descartes ⁷¹.

Nous avons vu qu'il se continua à Angers en 1674, où son *Cours de philosophie première* fit scandale. B. Lamy terminait ses *Extraits des écrits d'un professeur de l'Oratoire* par ces mots qui traduisent déjà souffrance et lassitude : « Je prie Dieu... de me faire porter avec patience les persécutions présentes. L'on sait que l'on m'a chargé de plusieurs calomnies grossières. Dieu dissipera quand il lui plaira les unes et les autres ⁷². » Cependant, en 1675, ses cours de phy-

71. BATTEREL : *Histoire générale*, ms. P. de Sainte-Marthe, n° 30.

72. BATTEREL : *Histoire générale*, ms. P. de Sainte-Marthe, n° 34.

sique puis de morale furent censurés. Son cas fut même porté devant le Conseil d'état. Mais nul mieux que l'auteur de la lettre à Malebranche⁷³ n'a marqué les étapes du calvaire de B. Lamy : « La dispute se chauffe au milieu de ces escrits de part et d'autre, si bien que la Cour en fut avertie et que le Recteur de l'université nommé M. Voisin, docteur en droit et principal acteur de cette action, receut ordre de voir et examiner tous les escrits des deux professeurs⁷⁴; on s'y soumet après avoir esté longtems sans soutenir de thèses, et le reste de l'année dernière⁷⁵ se passa ainsi. M. Voisin ne passèrent pas outre dans l'espérance qu'ils avoient que le p. Lamy ne continueroit pas d'enseigner à Angers, ce que en effet il ne vouloit pas faire; mais votre R. P. Visiteur, nommé le P. du Juannet, ayant accordé le p. Lamy aux instantes sollicita(tions) de M. d'Angers, ceux qui vouloient un autre philosophe pensèrent tout de bon à le faire sortir et avec toutes les formalitez requises; plusieurs de vos amis et de vo(tr)e maison même prévoians une partie de ce qui est arrivé depuis, jugeoint à propos que le p. Lamy cedast *ne objecta moverent potentiam* et l'on a reconnu trop tard qu'ils avoient raison : car pendant ces vacances dernières et depuis, l'on a si bien examiner sa morale que M. de Chasteauneuf, l'un des secrétaires d'estat ayant receu de M. Voisin quatre cahiers du P. Lamy et les ayant fait examiner par des Docteurs de Sorbonne, ceux-ci les censurèrent comme très pernicious et à l'Eglise et à l'estat, M. de Chasteauneuf en ayant entretenu le Roy au Conseil et opinant à mettre l'auteur à la Bastille, M. de Pomponne en sourit, ce qui donna sujet au Roy de dire à celui-là, que celui-ci n'estoit pas de son sentiment; en effet M. de Pomponne qui d'ailleurs désapprouva fort l'auteur, ne le jugea

73. Sur les relations biographiques de Malebranche et de B. Lamy, cf. la note de la *Revue Internationale de Philosophie*, 1955, fascicule 32, p. 288-290.

74. B. Lamy et Cyprien Villecroze.

75. 1675.

pas digne d'un si illustre séjour; l'on conclut seulement qu'il devoit cesser absolument d'enseigner. L'on dit que M. de Chasteauneuf vint faire sçavoir à vostre R. P. Gén. les ordres du Roy, en luy disant que c'estoit là la 2^e depuis un an et qu'il prist garde à la 3^e et, sur ce que vostre Général voulut dire que l'on avoit enjoint à tous les Professeurs de suivre saint Thomas expliqué par les *Complutes*, il ajouta : Comment, mon Père, l'on enseignera la *Prémotion* de saint Thomas? Ce sont les *Commbres* qu'il faut suivre en cette rencontre. Il mande cependant à M. Voisin ce qui s'estoit passé au Conseil, il le remercie du zèle qu'il tesmoigne pour le bien de l'estat et l'exhorte à continuer et à l'avertir si celuy qui luy succédera dans le Rectorat succédera à sa fidélité; il lui donne avis que l'arrest émané contre la doctrine du P. Lamy, pernicieuse à l'Eglise et à l'estat (ce sont ses termes), est envoyé à l'Intendant⁷⁶ pour le faire luy-même exécuter et publier dans Angers avec les cérémonies requises. Pendant que M. Voisin apprend des nouvelles si agréables, vostre R. P. G. avec son Conseil escrivent incessamment au P. Lamy de se retirer à Grenoble et de prévenir l'arrest. Celuy-ci fort consterné et fort soumis part un jour après, avec son supérieur⁷⁷ qu'on ne blasme pas moins que luy : ils passent tout deux par Saumur le jour de la Conception de la V. et prennent sans tarder la route de Paris où ils croioient se justifier : mais le P. Lamy reçoit au bourg la Reine ordre de ne point entrer à Paris et d'exécuter incessamment son ordre⁷⁸; son supérieur qui apparemment estoit arrivé à Paris un ou deux jours plutost est obligé de retourner à Angers malgré toute la répugnance qu'il y avoit. Et

76. Tubeuf.

77. Le P. Coquery.

78. A. N., Mm. 582, f° 81. Vendredy 13 dec. 1675 : « Il est deffendu au P. B. Lamy d'entrer dans Paris soulz quelque pretexte que ce soit et s'arrestera au lieu où il recevra le present ordre et se disposera incessamment à exécuter l'ordre du Roy et se rendra à Saint-Martin de Miséré, proche Grenoble. »

pendant son absence le P. Perré, que quelque autre affaire avoit appelé à Angers, se servit de cette occasion pour servir votre maison en adoucissant les esprits au moins de ceux qui n'estoient pas les plus animez et en faisant tout ce que son Esprit et l'estat présent de vos affaires exigèrent de luy. Il vous rendit au moins ce bon office qu'il empescha M. le Lieutenant général d'envoyer ses Enfans à La Flèche et de les retirer de votre collège, ce qui auroit porté tous les premiers de la ville à en faire autant; enfin vos Pères de Paris luy ont sceu un si bon gré de sa négociation, qu'ils l'en ont remercié en des termes tout particuliers et le prient de ne point sortir d'Angers que le P. Coquery ne soit de retour (mais il en estoit déjà party); ils luy donnent aussi avis qu'ils ont esté voir le Roy et les Secrétaires, qu'ils receurent de Sa Majesté et des Ministres toutes les marques d'amitié et d'estime; qu'au reste M. de Pomponne s'estoit fort plaint du p. Lamy en plein Conseil, où votre Général eut audience pendant longtems, et que quand votre Gén. eust dit au Roy qu'il faisoit pénitence dans le lieu où Sa Majesté avoit permis qu'on l'envoïast, le Roy répondit en propres termes : « *Il mérite bien de la faire et bien longtems.* » Le Conseil le traita aussi de brouillon et de séditieux⁷⁹... »

Plus loin l'auteur de la lettre fait remarquer que le P. Lamy a eu cette rude épreuve « peut-estre pour empescher qu'il ne s'élevast, de l'estime et de la tendresse que presque tout Angers avoit pour luy et de la réputation qu'il s'estoit nouvellement acquise par la publication d'un livre intitulé *L'Art de parler...* » Mais ce qu'il a omis de dire, c'est qu'avant son départ pour Bourg-la-Reine et pour l'exil, B. Lamy prêchait l'Avent au Couvent des Religieuses de la Visitation : « C'était un deuxième Port-Royal, écrit Pocquet de Livonnière, historien de l'université d'Angers⁸⁰ : il y avoit une Religieuse

79. Honfleur. Fonds Adry 15 ii 4, f°° 49-50.

80. Pocquet de Livonnière : *Université d'Angers*, ms. 1253 (copie), f° 257.

d'un grand esprit nommée Sœur Marie-Constance, qui avoit pensé épouser le Secrétaire d'état de Lyonne; elle se voulut autant distinguer dans le cloître qu'elle avoit été dans le monde, si son père avoit eu 100.000 livres à luy donner. Le Parloir était le bureau d'adresse des Jansénistes. On dit même qu'il y avoit une imprimerie dans le Couvent. Trois sœurs que j'ai vues m'ont assuré le contraire... »

B. Lamy avoit donc des sympathies pour et dans le mouvement janséniste. Et c'est, semble-t-il, avec raison que l'auteur de *l'Eglise de France affligée*, à deux reprises, cite son nom à côté de celui de Lancelot, de Quesnel, du P. de Sainte-Marthe, « tous exilés en divers lieux pour la gloire de la grâce ⁸¹ », avec raison aussi, qu'il fait observer que la Congrégation de l'Oratoire « se détruit d'elle-même depuis que quelques-uns s'y sont déclarés contre la grâce de J.-C. ⁸² ».

LE TEMOIGNAGE DE PASQUIER-QUESNEL (1677)

B. Lamy ne fut pas le seul à être inquiété par les péripatéticiens de l'université d'Angers. Après lui, Vincent Pelaut, son successeur, fut accusé d'avoir dicté des écrits scandaleux et contraires à la dignité royale et, par suite, exilé à Brive-la-Gaillarde (1676) ⁸³.

Pendant M. de l'Estocq, Docteur en Sorbonne, confia au P. Saumaise que les théologiens d'Angers lui avaient envoyé divers écrits anonymes de professeurs de philosophie, qu'un Jésuite de sa connaissance était venu le trouver pour le presser de juger ces écrits, d'un point de vue doctrinal, de concert avec Grandin, Pyrot et quelques autres, mais M. de l'Estocq avait refusé, se doutant que ces écrits étaient

81. *Gallicana Ecclesia divectata-Coloniæ*, Henry Leero, 1690, p. 29 et p. 109.

82. *Ibid.*, p. 109.

83. BATTEREL Louis : *Histoire générale*, ms. P. de Sainte-Marthe, n° 67.

de quelques Oratoriens et que l'université d'Angers cherchait encore à mettre en jeu la Sorbonne contre l'Oratoire⁸⁴.

De son côté l'Archevêque de Paris, François de Harlay, poussait l'indiscrétion jusqu'à faire ouvrir clandestinement des lettres d'oratoriens qui ne lui étaient nullement adressées. (Ce qui arriva, par exemple, à M. J. Poisson⁸⁵.)

C'est alors que Pasquier-Quesnel, sur l'ordre du P. de Sainte-Marthe, prit la plume pour la rédaction d'un mémoire apologétique destiné apparemment à être présenté au nouveau chancelier Michel Le Tellier. Le but essentiel de ce mémoire était de demander des juges impartiaux pour revoir les affaires Lamy et Pelaut. Mais Quesnel y donne libre cours à son écœurement et écrit en fait un violent réquisitoire contre les ennemis de l'Oratoire.

Il commence par souligner que l'Oratoire est un corps « tout français et tout hiérarchique », ce qui n'est pas le cas de la Compagnie de Jésus « opposée à l'ordre épiscopal et toute dévouée par son état à une cour étrangère ».

Entrant ensuite dans quelque détail sur l'œuvre de l'Oratoire, il en arrive à la brûlante question des collèges.

« Comme les collèges, écrit-il, sont un des plus puissants moyens qu'ayent eu les personnes dont nous parlons (les Jésuites) pour se rendre maîtres des consciences, des familles et des estats, rien aussi n'a plus fortement excité leur envie et leur jalousie contre l'Oratoire que de voir qu'ils avoient été appelez en plusieurs villes considérables du Royaume pour avoir le soin et la conduite des Etudes et de l'Education de la jeunesse; et que Dieu avoit béni l'affection et la méthode avec laquelle ils s'y estoient appliquez. Ces adversaires puissans, qui se sont attribuez la monarchie universelle du Royaume des Lettres et qui avoient prétendu que le genre humain ne devoit prendre des leçons que de leurs bouches, ny estre forméz que de leurs mains, n'ont pu souffrir

84. *Ibid.*, n° 36.

85. *Ibid.*, n° 69.

que d'autres qu'eux fussent employez à cette fonction et partageassent avec eux la gloire de servir l'estat, dans l'administration des collèges publics.

« Mais ce qui leur a fait plus mal au cœur, en matières de collège, ç'a été de voir que leur collège de La Flèche, dans le diocèse d'Angers, collège autrefois si nombreux et si florissant, se trouve aujourd'huy déchu de son ancien lustre, p. c. que les PP. de l'Oratoire ayant dans ce même diocèse deux fort bons collèges, ceus d'Angers et de Saumur, et plusieurs autres dans le voisinage, ceus de Nantes, du Mans, de Vendôme où ils ont la réputation d'avoir de bonnes études, ils ont contre leur intention réduit celui de La Flèche à un petit nombre d'écoliers et diminué le crédit qu'ils avoient acquis par ce moyen dans le pays.

« Voilà la source des cabales que les Jésuites y ont formées de tout temps contre l'Oratoire; et la raison particulière qui leur a fait choisir la ville d'Angers pour en faire le théâtre d'une sanglante persécution qu'ils ont allumé contre cette Congrégation depuis quatre ans. Ils ont espéré qu'en faisant beaucoup de bruit à la Cour contre l'Oratoire et le faisant passer pour un corps suspect d'enseigner de mauvaises doctrines et revenant souvent à la charge par le moyen de leurs émissaires, ils irriteroient enfin les puissances contre eux; les faisant regarder comme des gens capables de corrompre l'esprit des jeunes gens; et leur feroient ou ôter le collège d'Angers ou interdire la faculté d'enseigner la philosophie, ou qu'au moins, après cet interdit ils auraient plus de prétexte et assez de crédit pour s'introduire dans le collège d'Anjou qui est un petit collège dans l'université d'Angers où il n'y a point d'exercice présentement.

« Ce n'est point une vision que l'on avance icy, ni une imagination sans fondement. Si les Jésuites n'avaient cette pensée; ils n'auraient point acquis les maisons qui sont autour de ce collège d'Anjou et ils sont trop bons menagers pour employer leur argent à des acquisitions qui leur seroient

presque inutiles, sans un dessein de cette nature qui n'est pas indigne de leur ambition.

« Pour y réussir ils ont choisi deux personnes de la ville d'Angers dont l'un est tout à eux de longue main et l'autre très capable de se donner à eux pour toutes sortes d'entreprises : Le 1^{er} est le Sieur de la Barre frère du Jésuite qui porte ce nom et chancelier de l'université⁸⁶. L'autre est le Sieur Voisin⁸⁷ de la Faculté du Droit Canon à Angers, homme assez connu dans le pays pour avoir été à la tête de certains seditieux nommés sabotiers et qui ayant été banni pour ce sujet par sentence publique s'estima heureux d'en être quitte pour une sentence si douce, par le crédit de Mgr l'Evêque d'Angers et du P. Hameau qui était alors supérieur du collège de l'Oratoire de cette ville.

De tels ouvriers étaient dignes de ceux qui les employoient et la suite a fait voir qu'ils avoient parfaitement bien répondu à l'espérance qu'on avoit conçue d'eux. On ne saurait s'imaginer l'irrégularité et l'injustice de la conduite de ces deux émissaires des Jésuites envers l'Oratoire d'Angers, en imposant aux professeurs de philosophie, tantôt d'enseigner une philosophie nouvelle et dangereuse, tantôt de soutenir des maximes erronées dans la morale et, d'autres fois, d'avoir avancé des propositions contraires aux droits du Roy et au bien de l'Estat. Ils ont affecté particulièrement de les rendre coupables de ces derniers excez, parce qu'il est plus facile à des jeunes gens de se tromper dans ces matières⁸⁸ dont la coutume oblige dire quelque chose; et ces messieurs ont cru qu'ils n'auroient pas de peine à les surprendre dans quelques expressions peu correctes, obscures ou ambiguës qui leur seraient échappées et que c'en serait assez pour avoir un pretexte plausible de leur en faire un crime.

86. C'est l'auteur du *Journal ou Relation fidelle*, etc...

87. De la Barre et Voisin étaient les principales « créatures » de l'abbé de la Brunetière, grand vicaire de François de Harlay.

88. B. Lamy avait tout de même trente-cinq ans en 1675.

« Néanmoins, quoiqu'ils ayent examiné, avec toute la malignité et toute la rigueur possible, les écrits des professeurs de l'Oratoire, ce que l'on peut dire être sans exemple, ils n'ont pu jusques à présent leur faire aucune accusation sur les matières d'état dont ces professeurs ne soyent prêts de se justifier devant le Conseil de sa Majesté.

« Le Premier des deux professeurs, contre qui ils ont surpris un arrêt du Conseil par une accusation de cette nature (le P. B. Lamy) n'ayant point d'autre voye de repousser cette calomnie fit un acte public devant le lieutenant general d'Angers⁸⁹ dans lequel il proteste avoir enseigné tout le contraire de ce qu'on luy impose; et il accuse ses délateurs de mensonge et de calomnie et il est encore tout près de les convaincre devant tels commissaires équitables et desinterez qu'il plaira à sa Majesté de lui donner pour juges⁹⁰. »

Quesnel dit ensuite quelques mots de Vincent Pelaut et passant de nouveau à l'attaque démontre que la monarchie a tout à craindre des maximes politiques des Jésuites, en particulier de celles du P. Oliva, leur général, qui se vit refuser par feu le chancelier d'Aligre, le privilège pour son ouvrage imprimé à Lyon en trois volumes.

Et ce « mémoire apologétique » se termine par des compliments à l'adresse de Mgr le Chancelier le Tellier, nommé à cette dignité en septembre ou octobre 1677.

Nous n'avons cité ici que les pages se rapportant à l'affaire d'Angers. Il faut avouer qu'elles projettent de singulières lueurs sur cette triste affaire et qu'en général, les renseignements qu'elles fournissent sont confirmés soit par la *Relation* soit par la *lettre à Malebranche* dont nous avons donné plus haut un extrait assez important.

89. Ce lieutenant général avait ses fils au collège d'Anjou. Il s'appelait René Boylesve. On peut voir cet « acte » de B. Lamy dans M. 230, *Memoire sur les prestres de l'Oratoire* ainsi que dans le *Journal ou Relation fidelle...*

90. BATTEREL (Louis) : *Histoire générale*, ms. P. de Sainte-Marthe, n° 70.

*LE CONCORDAT DE 1678
ET L'ASSEMBLEE GENERALE DE 1681*

On sait que la 16^e Assemblée générale de l'Oratoire se tint à Paris en septembre 1678 au cours de laquelle fut imposé à tous les oratoriens un Formulaire condamnant le jansénisme et le cartésianisme. Des hommes tels que le P. L. Thomassin, Jacques Thorentier soutenaient ce formulaire que combattaient les du Juannet, les Quesnel, les Duguet et plusieurs autres. M. de Harlay comptant sur le dévouement des premiers s'employa par tous les moyens à faire adopter ce texte connu sous nom de Concordat entre les oratoriens et les jésuites. Cela fait, l'Assemblée, à l'instigation de l'archevêque, chargea le P. Braglion de Saillant de porter au Roi la bonne nouvelle. « Le Roi en prit connaissance ainsi que des statuts de l'Assemblée. Quand il fut au passage où l'on spécifiait les articles de Doctrine que l'on approuvait ou rejetait : « Pour cela, dit-il, ce sont des choses qui me passeront. Vous vous tromperiez si vous pensiez que je suis theologien. — Sire, répartit le P. de Saillant votre Majesté me permettra de lui dire que je ne crois pas me tromper. Monseigneur l'archevêque nous a assuré que votre Majesté avait le discernement si bon qu'elle mettait toujours le doigt sur l'endroit et du côté qu'il fallait. » A cet habile compliment le Roi se mit à sourire; puis continuant la lecture des statuts, il en arriva à l'article sur la philosophie de Descartes « que le Roi avait défendue pour de bonnes raisons ». — « Oui, poursuivit-il, pour de très bonnes raisons... » Puis il ajouta : « Oui, vous faites bien de ne pas parler de l'Etat et de la Monarchie. Votre petit homme d'Angers (B. Lamy) aurait eu besoin de cet avis⁹¹. »

Aussi ce concordat doit-il être regardé comme une suite

91. D'après Paul LALLEMAND, *L'Education dans l'Ancien Oratoire*, Paris, E. Thorin, 1888, p. 126.

de l'affaire d'Angers et plus spécialement de l'affaire B. Lamy.

Nous savons du reste que le P. de Saillant se proposait de demander au Roi au cours de la même entrevue le retour des exilés tels que B. Lamy, André Martin, Archimbault ou Vincent Pelant. Mais il craignit, entre autres choses, que l'esprit du Prince ne fût pas encore préparé à l'indulgence, vu la réflexion d'homme vexé qu'il venait de faire sur B. Lamy. Peut-être le délégué eut-il raison, si l'on songe surtout que cette entrevue lui valut à lui-même d'être nommé six mois plus tard, à l'évêché de Tréguier⁹².

Trois ans plus tard en 1681 fut convoquée la 17^e Assemblée générale. La situation devenait dramatique pour l'Oratoire : M. de Harlay complotant pour lui enlever tous ses collègues. La signature escomptée par lui allait être apposée par M. de Chateauneuf, secrétaire d'état, lorsque Michel le Tellier et Condé lui-même, malgré son amitié pour les Jésuites, s'y opposèrent.

Le Père Dubois, député de Louis XIV, réclamait à nouveau qu'on fît signer le formulaire, au nom du roi. On sait que Quesnel et Duguet refusèrent et qu'après cette assemblée le P. A. L. de Sainte-Marthe, général, fut exilé à Saint-Paul-aux-Bois.

Tels sont les principaux événements qui accompagnèrent et suivirent l'adoption du fameux « Concordat ». Pour en comprendre le sens, il faut se reporter aux *Remarques sur le Concordat entre les Jésuites et les PP. de l'Oratoire*. Quel est l'auteur de ces « Remarques » ? Il est possible que ce soit P. Bayle lui-même, mais les thèmes qu'il y développe contre les Jésuites, le tableau qu'il trace de l'œuvre oratorienne en France, le mouvement et la véhémence du style rappellent,

92. BATTEREL Louis : *Histoire générale*, ms. P. de Sainte-Marthe, n^o 95 et 96.

93. Dans le *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes*, que P. Bayle publia à Amsterdam en 1684.

à s'y méprendre, le « Mémoire apologétique » de Quesnel. Qu'on en juge plutôt par le passage suivant qui dégage le véritable sens du « Concordat » : pour la première fois depuis la fondation de l'Oratoire le nom de saint Augustin ne figure plus sur un acte officiel de la Congrégation destiné à définir sa doctrine théologique et philosophique.

« Quand un homme, écrit l'auteur de ces « Remarques », a été choisi de Dieu d'une manière particulière pour éclaircir et pour défendre quelque vérité importante; quand il a été l'honneur de l'Eglise contre les hérétiques qui la combattoient; quand les SS. Docteurs qui l'ont suivi l'ont regardé comme leur règle et leur modèle dans ce point. S'il arrive dans la suite des temps qu'il se forme un party contre luy et qu'on entreprenne de ruiner ou d'affaiblir son autorité, alors tous ceux qui aiment véritablement l'Eglise sont obligez de se déclarer pour cet auteur; parce que ce n'est pas luy qu'on attaque mais sa doctrine, qui n'est plus la sienne mais celle de l'Eglise même. Or c'est précisément le cas dans lequel les PP. de l'Oratoire se sont trouvez. Il n'est pas nécessaire d'étaler icy tout ce qu'on pourroit dire de l'autorité de saint Augustin, principalement en parlant à des Catholiques Romains qui savent combien de fois et avec quels éloges les Papes se sont déclarez pour ce saint Docteur, on sait assez qui sont ceux qui dans ces derniers temps, se sont déclarez contre luy et en combien de manières différentes ils l'ont attaqué. Mais ils ne l'ont peut-être jamais fait avec tant d'audace et tant d'impunité qu'en France : c'est ce qui obligea les PP. de l'Oratoire il y a longtemps, à s'engager plus solennellement à luy et à le proposer à leurs théologiens, comme celuy qui devoit être leur maître. Et parce que les manières scholastiques dont on se sert aujourd'huy sont parfois fort éloignées de celles de ce Père, ils y joignirent saint Thomas qui a toujours fait une profession particulière de suivre les traces de saint Augustin et qui s'est acquis luy-même un si grand nom dans les Ecoles catholiques

qu'il aurait été difficile de donner à saint Augustin un interprète plus digne de lui et plus généralement approuvé.

« Cependant, c'est cette délibération des Assemblées précédentes que M. l'archevêque de Paris fait cesser dans celle-ci sous prétexte de rendre à quelques particuliers une liberté qu'ils ne cherchoient pas ou qu'ils ne devoient pas chercher, on a rompu le lien qui attachant tout le corps à saint Augustin, l'attachoit inseparablement à la doctrine catholique, dans la matière de la grâce. Et c'est principalement au Saint-Siège à voir, s'il veut que M. de Paris se donne à l'égard du plus éclairé de tous les Pères, une autorité qu'il ne pourroit pas s'attribuer legitimentement à l'égard de Scot ou de quelqu'auteur catholique auquel un corps auroit voulu s'attacher...

« Molina et ses premiers sectateurs ne pretendoient pas que saint Augustin fut de leur avis et se faisoient même honneur d'avoir quitté les chemins battus et de s'être ouvert une nouvelle route pour sortir de toutes les difficultez qu'on faisoit autrefois dans la conciliation du libre arbitre et de la grâce... Ils font même quelque chose de plus. Ils lui egalent (à saint Augustin) leur Molina et après avoir fait dire aux Pères de l'Oratoire, qu'encore qu'ils ne s'attachent plus à saint Augustin, comme ils avaient fait dans les Assemblées precedentes, ils ne pretendent pas manquer au respect qu'on doit à ce Père et ils font promettre quelques lignes plus bas que ceux qui se donneront encore parmi eux la liberté d'enseigner sa doctrine « regarderont avec estime et avec respect ceux qui sont attachez à des sentiments contraires ». C'est à dire à Molina et a ses disciples⁹⁴... »

Telle est magistralement mise en lumière par P. Bayle l'essence du Concordat de 1678 entre les Oratoriens et les Jésuites.

94. Cité par BATTEREL : *Histoire générale*, ms. P. de Sainte-Marthe, n° 102.

QUELQUES REACTIONS DES JESUITES APRES L'AFFAIRE D'ANGERS

Relevons d'abord celle de Louis de la Ville, alias P. de Valois, particulièrement violente, dans la belliqueuse préface de ses « Sentimens⁹⁵ ». Après avoir convié les évêques et archevêques de France à la Croisade anti-cartésienne il rappelle que le Roi « en recevant la requête que lui présenta, il y a quelques années le Recteur de l'université d'Angers contre un des professeurs de la même université, etc... a marqué sa désapprobation à l'égard de la doctrine de Descartes » et il trouve bon de revenir à la charge dans le cours de l'ouvrage⁹⁶.

Moins combatif mais plus ironique, le P. Daniel dans son « Voyage du monde de Descartes » fait demander naïvement à Descartes : « Les Pères de l'Oratoire m'ont-ils abandonné ? — Il y a dix ou douze, lui répond son interlocuteur, qu'il arriva quelques brouilleries dans l'université d'Angers à l'occasion de certaines thèses soutenues chez les PP. de l'Oratoire où il y avait beaucoup de philosophie nouvelle, partie selon vos principes, partie selon les idées particulières des professeurs, etc...⁹⁷ »

Pocquet de Livonnière fait également remarquer dans son « Université d'Angers » que les mémoires de Trevoux ne manqueront pas de faire quelque bruit autour de cette affaire mais ce qui est rassurant c'est que cette publication ne fut créée qu'au mois de mars 1701 et ne put exercer qu'à contre temps sa « courtoise ironie » sur l'affaire d'Angers, c'est-à-dire au moment où la philosophie « nouvelle » avait victorieusement pénétré dans les collèges et universités.

95. LOUIS DELAVILLE : *Sentimens de Monsieur des Cartes touchant l'essence et les propriétés du corps opposez à la doctrine de l'Eglise et conformes aux erreurs de Calvin sur le sujet de l'Eucharistie*, Michallet, Paris, 1680.

96. Cf. Préface et p. 83, évocation nouvelle de l'affaire d'Angers.

97. G. DANIEL (le père) : *Voyage du monde de Descartes*, nouv. éd., Amsterdam, 1713, p. 199-200.

B. LAMY ET SAINT AUGUSTIN

Quant à saint Augustin, ce serait une erreur de croire qu'il fut détrôné dans l'esprit et le cœur de bon nombre d'oratoriens après le concordat de 1678.

S'il est vrai que l'augustinisme semble en regression à l'Oratoire durant les dernières années du siècle, B. Lamy lui resta fidèle.

Lorsqu'il fut exilé pour la seconde fois en 1689, après la publication de son « Harmonie des Evangiles », certains purent se demander si à l'exemple du P. Thomassin il n'avait pas lui aussi changé de camp puisqu'il n'hésitait pas à s'écarter sur plusieurs points de la « Concorde » d'Antoine Arnauld. Mais Batterel dissipe cette illusion :

« Enfin, écrit-il, un troisième auteur, a qui le P. General s'en prit dans le même temps et qu'il traita même plus rudement que les deux autres, ce fut le respectable P. Bernard Lamy, cher à la Congregation par sa tendresse pour elle et par la mémoire de tant de vertus non feintes de douceur, humilité, modestie, desintéressement, pauvreté dont il l'a édifiée... d'ailleurs (ce qui est, ce semble, tout dire) bon augustinien pour le dogme et pour la morale⁹⁸. »

Qu'il nous suffise pour conclure de rappeler l'éloge de saint Augustin que nous trouvons dans les « Entretiens sur les sciences » (1683) :

« Les écrits de saint Augustin, écrit B. Lamy, seront toujours la consolation de ceux à qui la connaissance de la vérité est un mets délicieux. Les vives lumières qui brillent dans les ouvrages de ce saint Docteur, éclaireront toujours l'Eglise et dissiperont les tenebres que le Père du mensonge tâchera de repandre dans l'esprit des hommes. On sçait que des lumières si pures ne peuvent partir que de celui qui en est la source; mais comme Dieu fit, par sa Providence, que Moïse et Daniel

⁹⁸. *Histoire générale*, ms. P. de Sainte-Marthe, n° 264.

qu'il destinait pour la conduite de son peuple furent instruits par les plus habiles philosophes et les plus scavans mathématiciens de la Terre, aussi il conduit Augustin de manière que, dans le tems même qu'il ne pensoit point à Dieu, il étudia les Platoniciens qui le rendirent capable de comprendre et de goûter les choses spirituelles et lui donnèrent cette élévation d'esprit qui lui est particulière et qui le fait regarder comme *l'aigle des theologiens*⁹⁹. »

Cette page, écrite il est vrai au lendemain du Concordat de 1678, ne constitue pas une réhabilitation, encore moins un « autel expiatoire » mais ne trahit-elle pas un désir de rappeler les sources platoniciennes et augustiniennes de la doctrine oratorienne et faut-il voir un simple effet du hasard dans ce fait, que la plume de B. Lamy retrouve ici la métaphore que Bérulle lui-même appliquait à saint Augustin¹⁰⁰?

François GIRBAL,
professeur au collège de Juilly (S.-et-M.)

99. [B. LAMY]. *Entretiens sur les Sciences*, 2^e éd., Lyon, Jean Certe, 1694, p. 17.

100. Nous croyons être utile en donnant, à la suite de cet article un résumé chronologique de la vie et des œuvres du P. Bernard Lamy de l'Oratoire.